

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

---

**Avenant n°1**

**à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière placé sous  
l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel  
des ministères économiques et financiers  
(opérations du Service de la communication)**

NOR : ECOP2320877X

Entre :

Le Service de la communication-SIRCOM, représenté(e) par Aurélie MARTZEL, cheffe de service, désigné(e) sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et

Le service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers, représenté par M. Guillaume GAUBERT, contrôleur budgétaire et comptable ministériel, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

En application de l'article 6, la convention de délégation de gestion conclue le 5 janvier 2023 relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers (opérations du Service de la communication) est modifiée comme suit :

L'annexe de la convention est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Le présent avenant fera l'objet d'une publication.

Fait à Paris, le 21 juillet 2023.

**Le délégant,**

Service de la communication

La cheffe de service de la communication

Aurélie Martzel

**Le délégataire,**

Service de contrôle budgétaire et comptable  
ministériel des ministères économiques et financiers

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel,

Guillaume GAUBERT

ANNEXE

UNITES OPERATIONNELLES

**0218-CESG-CCOM**

**0349-CDBU-CEFI**